

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tenue le lundi 20 janvier 2020, à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), à la salle du Conseil de l'édifice municipal sous la présidence du maire M. Marc-André Gosselin.

Sont présents :

Mme Gaétane Trudel
M. Benoit Lussier
M. Éric De Courval
M. Alexis Beaupré

et Martine Lebeau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Sont absents : M. Jérôme Dionne et M. François Therrien

Il est à noter que cette séance a pour but de remplacer celle qui devait avoir lieu lundi le 13 janvier à 19 h 30 à laquelle il n'y avait pas quorum. Seuls Madame Gaétane Trudel, M. Alexis Beaupré et M. Marc-André Gosselin étaient présents.

2020-01-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Éric De Courval, appuyé par M. Benoit Lussier d'adopter l'ordre du jour qui demeure ouvert. *Adopté.*

2020-01-02

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019

Il est proposé par M. Alexis Beaupré, appuyé par Mme Gaétane Trudel, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 tel que déposé et présenté. *Adopté.*

2020-01-03

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019

Il est proposé par Mme Gaétane Trudel et appuyé par M. Éric De Courval, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019. *Adopté*

AFFAIRES DECOULANT DES DERNIERS PROCES-VERBAUX

2020-01-04

Adoption du règlement de taxation pour l'exercice financier 2020

Il est proposé par M. Éric De Courval et appuyé par M. Alexis Beaupré d'adopter le règlement de taxation 179-2020 tel que présenté. *Adopté*

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION
MRC de NICOLET-YAMASKA

179-2020

RÈGLEMENT NUMÉRO 179-2020
DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Considérant l'état des dépenses prévues et imprévues pour l'exercice financier couvrant la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, telles qu'établies au budget de la Municipalité d'Aston-Jonction ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par M. Alexis Beaupré le 2 décembre 2019 à la session ordinaire du Conseil de 19 h 30 ;

En conséquence, il est proposé par M. Éric De Courval, appuyé par M. François Therrien et ce, lors de l'assemblée extraordinaire du budget du 16 décembre 2019 ce qui suit :

Article 1.

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Exercice financier 2020

Les taux de taxes, ci-après imposées, le sont pour l'exercice couvrant la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Article 3 Taux de taxes générales

3.1 Taxe foncière générale

Une taxe foncière générale de 0,67626 \$ par 100 \$ d'évaluation est imposée sur tous les biens-fonds imposables situés dans la Municipalité d'Aston-Jonction.

3.2 Taxe spéciale – Sûreté du Québec

Une taxe spéciale de 0,0555 \$ par 100 \$ d'évaluation est imposée sur tous terrains situés dans la Municipalité d'Aston-Jonction équivalente à 25 % de la facture pour les services de la Sûreté du Québec.

Une taxe spéciale de 0,0967 \$ par 100 \$ d'évaluation est imposée sur tous les bâtiments situés dans la Municipalité d'Aston-Jonction équivalente à 75 % de la facture pour les services de la Sûreté du Québec.

Ces taxes foncières générales – Sûreté du Québec – sont imposées à l'ensemble des propriétaires de la municipalité pour défrayer le coût de la facture du Gouvernement du Québec relativement au paiement de la contribution pour les services de la Sûreté du Québec

3.3 Compensation pour le service de collecte, transport, élimination des ordures ménagères et la récupération des matières recyclables

Une compensation pour ce service annuel de 142,50 \$ est imposée et prélevée pour l'année fiscale 2020 à chaque foyer permanent (par porte) sur le territoire de la municipalité d'Aston-Jonction.

La compensation pour ce service doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire.

Cette compensation est imposée par la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska pour assurer et maintenir le service d'enlèvement des ordures ménagères et de récupération sur le territoire.

Article 4 Paiement par versements

Le total des taxes municipales dont le paiement est exigé dans un compte n'atteint pas trois cents (300 \$) dollars, celles-ci seront exigibles dans les trente (30) jours de la mise à la poste dudit compte.

Par contre, s'il atteint trois cents (300 \$) dollars, le débiteur aura droit de payer en trois (3) versements égaux payables comme suit :

- a) Le premier versement est exigible dans les trente (30) jours de la mise en poste du compte.
- b) Le deuxième versement est exigible le quatre-vingt-dixième (90e) jour qui suit la date d'exigibilité du premier versement.
- c) Le troisième versement est exigible le soixantième (60e) jour qui suit la date d'exigibilité du deuxième versement.

Article 5 Taux d'intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 12%.

Article 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi, soit le jour de sa publication.

Donné à Aston-Jonction, ce 18^e jour de décembre deux mille dix-neuf

 Marc-André Gosselin
 Maire

 Martine Lebeau
 Directrice générale & secrétaire-trésorière

Avis de motion donné le 2 décembre 2019
 Adopté le 16 décembre 2019
 Publié le 18 décembre 2019
 Entrée en vigueur le 18 décembre 2019

2020-01-05

Nomination du service animalier mandataire pour la gestion de la réglementation sur les animaux et sur la gestion des médailles pour chien

CONSIDÉRANT les offres de service reçu par Jocelyne et Christian Houle ainsi que par la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT la nouvelle réglementation qui entrera en vigueur en mars 2020 au sujet des chiens dangereux ;

CONSIDÉRANT le besoin pour le plan de mesure d'urgence d'avoir un service animalier qui s'occupe de récupérer les animaux en cas de sinistre ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Éric De Courval et appuyé par Mme Gaétane Trudel ce qui suit :

- De requérir les services de la SPAA et d'opter pour le forfait 2 qui comprend ce qui suit :
 - Accueil des animaux (chiens ou chats errants ou abandonnés)
 - Récupération des animaux errants
 - Gestion complète des plaintes
- De mandater la SPAA pour faire appliquer la réglementation concernant les animaux incluant la réglementation qui entrera en vigueur le 3 mars 2020 concernant les chiens dangereux

Et ce pour 2,08\$ par citoyen. *Adopté*

- Mme Gaétane Trudel donne avis de motion qu'à la prochaine séance du conseil sera adopté le règlement concernant l'obligation pour les citoyens de procurer une médaille pour chacun de leur chien auprès de la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska.

Ratification des comptes payés en décembre 2019

	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
AD	Revenu Québec	Ajustement DAS	1 456,92 \$
AD	Hydro-Québec	Éclairage du 1er au 30-11-2019	357,93 \$
AD	Hydro-Québec	Chalet des loisirs du 17-10 au 13-12-2019	372,76 \$
AD	Hydro-Québec	Garage du 17-10 au 13-12-2019	155,47 \$
AD	Hydro-Québec	Bureau municipal du 17-10 au 13-12-2019	424,54 \$
AD	Hydro-Québec	Luminaires Décembre	369,86 \$
AD	Cogeco	Internet du 1er au 31-12-2019 (76,98 \$) Internet du 1er au 31-01-2020 (76,98 \$)	153,96 \$
AD	Visa	Google (41,24 \$) EBox (45,94 \$) Achats des tablettes (885,76 \$) Pagette (20,82 \$)	993,76 \$
AD	Loisirs d'Aston	Subvention annuelle	3 000,00 \$
AD	Banque Nationale	Remboursement prêt PIRRL (14 600 \$) Intérêts (2 749 \$)	17 349,60 \$
AD	Revenu Québec	DAS Octobre Novembre Décembre 2019	2 587,71 \$

AD	Agence du revenu du Canada	DAS Octobre Novembre Décembre 2019	1019,08 \$
AD	Visa	Google (41,24 \$) E-Box (45,94 \$) Canreg (nom de domaine 9 ans) (160,18 \$) Amazon (*52,80 \$) CLR (pagette (20,82 \$))	320,98 \$

COMPTES DU MOIS DE JANVIER 2020

6194	ADMQ	Formation accès à l'information (318,48 \$) Renouvellement annuel (923,43 \$)	1 241,91 \$
6195	Canadien National	Entretien passage à niveau décembre	326,56 \$
6196	Cindy Tessier	Frais de déplacement (60,72\$) Achat peinture et horloge (376,84\$)	437,56 \$
6197	Citation Buropro	Papeterie (38,85\$) Papeterie (37,49 \$)	76,34 \$
6198	Équipement Robert Lamothe	Versement janvier déneigement chemins municipaux	8 509,40 \$
6199	Fonds de l'information du territoire	6 mutations	24,00 \$
6200	FQM	Honoraires projet Vigneault	236,72 \$
6201	Gabriel Labarre	Déneigement novembre et décembre	66,26 \$
6202	Gaétane Trudel	Étiquettes de triage et collier cervical	199,26 \$
6203	Georges Boudreault	Écrasement conteneurs (206,96 \$) Voirie (126,47\$)	333,43 \$
6204	Grengo	Location du photocopieur du 12-01 au 12-02-2020	115,26 \$
6205	Groupe Ultima inc.	Renouvellement contrat d'assurance	4 743,00 \$
6206	Houle électrique	Interrupteur de transfert pour génératrice	2 551,30 \$
6207	Infotech	Contrat annuel	2 431,72 \$
6208	Lemteck	Réparation luminaire #39	272,47 \$
6209	Martine Lebeau	Salaire 1 ^e au 14-12 (1 181,82 \$) Du 15 au 28-02 (1 181,82 \$) Vacances (1 semaine) (673,60 \$) Du 29-12-2019 au 11-01-2020 (1 213,80\$)	4 251,04 \$
6210	Megaburo	Compteur noir du 12-11 au 12-12 (39,93\$) Compteur couleur (50,34\$)	90,27 \$
6211	MRC Nicolet-Yamaska	Service d'inspection et prévention incendie	38,63 \$
6112	RIGIDBNY	Collecte de janvier 2020	2 244,38 \$
6113	RISI de Bulstrode	3 fausses alarmes Citadelle	2 223,45 \$
6114	Corporation de transport adapté Grand-Tronc	Cotisation annuelle	1 532,00 \$
6215	Annick Chrétien	En remplacement du chèque 6190 fait au nom d'Annick Therrien	62,50 \$

2020-01-06

Ratification des comptes payés en décembre 2019 et autorisation de dépense pour le paiement des comptes du mois de janvier 2020

Il est proposé par M. Éric De Courval, appuyé par M. Alexis Beaupré, que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction ratifie les comptes payés en décembre 2019 et autorise le paiement des comptes du mois de janvier 2020, tels que présentés par la directrice générale et secrétaire trésorière. *Adopté.*

INFORMATIONS & COMITES

- M. Alexis Beaupré nous informe que la préparation du Carnaval se déroule bien. Ils ont commencé à vendre des billets pour le méchoui. Il y a eu des élections au Loisirs et M. François Page est toujours le président. Mme Jacinthe Généreux s'est jointe au comité.
- M. Marc-André Gosselin nous informe qu'il y a eu discussion avec les autres municipalités concernant l'utilisation du service de pompier qui a été fait lors des pannes de courant. Étant donné que certaines municipalités n'ont pas requis ce service il y avait questionnement sur la facturation. Il a été spécifié que ce service faisait partie intégrante de l'entente que les municipalités ont avec la RISI. Il n'y a donc pas lieu de facturer et chacune des municipalités peut utiliser ce service
- M. Alexis Beaupré nous indique que la peinture a été faite à la bibliothèque. Il y aura une activité le 21 février à la bibliothèque de 18 h 30 à 20 heures pour souligner le nouveau look du local.
- Mme Gaétane Trudel nous indique qu'elle entrera en contact avec Mme Marthe Taillon pour connaître la date de la prochaine « Journée des églises »

PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Morin demande pourquoi il n'y a pas eu de Publisacs de livrés.

AFFAIRES NOUVELLES

- M. Alexis Beaupré donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement sur la rémunération des élus sera adopté. Le projet a été déposé et publié dans le Jonction.

2020-01-07

Demande d'aide financière de la FADOQ

CONSIDÉRANT la demande de la FADOQ pour une aide financière de 200 \$;

EN CONSÉQUENCE

Mme Gaétane Trudel, appuyé par M. Alexis Beaupré, propose que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction accepte la demande de la FADOQ *Adopté.*

- M. Benoit Lussier donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement modifiant le règlement RM-2020
-

2020-01-08

Proclamation des journées de persévérance scolaire 2020

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes et moins jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer

aux jeunes et moins jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études.

IL EST PROPOSÉ par M. Éric De Courval et appuyé par M. Alexis Beaupré de déclarer que la municipalité d'Aston-Jonction appuie les Journées de la persévérance scolaire 2020 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 17 au 21 février 2020, nous nous engageons aussi

- à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire

2020-01-09

Adoption des prévisions budgétaires et de la quote-part 2020 de la Corporation de Transport adapté Grand Tronc.

Il est proposé par M. Éric De Courval, appuyé par M. Alexis Beaupré que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction :

1. accepte les prévisions budgétaires 2020 de la Corporation de Transport adapté Grand-Tronc telles que déposées indiquant des revenus de 113 608 \$ et des dépenses de 85 850 \$;
2. accepte la quote-part annuelle de 2020 établie à mille cinq cent trente-deux dollars (1 532 \$).

Adopté.

2020-01-10

Mandat accordé à la Corporation de transport adapté Grand Tronc inc. pour le transport adapté sur le territoire pour 2020

Il est proposé par Mme Gaétane Trudel et appuyé par M. Alexis Beaupré, que la municipalité d'Aston-Jonction, à titre de municipalité mandataire, désigne pour l'année fiscale 2020, la Corporation de transport adapté Grand Tronc inc. responsable du transport adapté pour les personnes handicapées sur le territoire desservi par ladite corporation. *Adopté.*

2020-01-11

Résolution concernant le projet de loi no 48 (fiscalité agricole)

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi no 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric De Courval et APPUYÉ PAR M. Benoit Lussier que la municipalité d'Aston-Jonction :

- EXPRIME son désaccord avec le projet de loi no 48 dans sa forme actuelle ;
 - DEMANDE au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole ;
 - DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale ; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, aux députés M. Donald Martel et M. Louis Plamondon, ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.
- La directrice générale informe les membres du conseil qu'elle assistera à une formation sur la Cour municipale le 3 février en après-midi. Cette formation est gratuite.
- La directrice générale et maître de poste dépose les états financiers du comptoir postal

2020-01-12

Abolition des frais de retard pour la bibliothèque d'Aston-Jonction.

CONSIDÉRANT que la bibliothèque se doit d'être accessible à tous ;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque se doit d'être et de rester un service gratuit pour la population ;

CONSIDÉRANT que l'abolition des frais de retard ne doivent pas être considérés comme source de revenus nets pour la bibliothèque ;

Mme Cindy Tessier, responsable de la bibliothèque d'Aston-Jonction, demande au conseil municipal d'Aston-Jonction d'abolir le règlement concernant les frais de retard pour la bibliothèque d'Aston-Jonction.

Il est proposé par Mme Gaétane Trudel et appuyé par M. Éric De Courval d'accepter que le règlement sur les frais de retard de la bibliothèque soit abrogé. *Adopté.*

2020-01-13

Demande de participation à une formation

CONSIDÉRANT la politique de remboursement des inscriptions et frais encourus lors de formations aux élus ;

Mme Gaétane Trudel fait la demande pour s'inscrire à la formation « Sécurité civile : les élus, la loi et la prévention »

Il est proposé par M. Éric De Courval et appuyé par M. Alexis Beaupré d'accepter le remboursement des frais d'inscription, de kilométrage et de repas selon la politique de remboursement aux élus. *Adopté*

CORRESPONDANCE

Agricole Idéal – Convergence SST _Contact Plus – ZOHO des logiciels... - Infrastructure – Dell – CIPE catalogue des cours – Offre de réduction pour l'achat d'un drapeau du Québec de la SSJB -

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, MARTINE LEBEAU, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir les dépenses décrétées par les résolutions numéros 2020-01-05, 2020-01-06, 2020-01-07, 2020-01-09 et 2020-01-13 inscrites au présent procès-verbal.

Martine Lebeau
Directrice générale et secrétaire trésorière

2020-01-14

Clôture de la séance

M. Éric De Courval propose la levée de la séance à vingt et une heure (21 h).

Marc-André Gosselin
Maire

Martine Lebeau
Directrice générale et secrétaire trésorière